

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE
DE L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT A USAGE COMMERCIAL.
VOTE

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT A USAGE COMMERCIAL. VOTE

M Bernard Cases, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant.

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il convient de corriger le résultat ressortant du compte administratif 2019 afin de régulariser les écritures des intérêts courus non échus (ICNE) passées de manière inexacte lors du changement de réglementation en 2006 concernant le traitement comptable des ICNE. En effet, des écritures incomplètes ont provoqué l'apparition d'un solde créditeur de 2 227,03 € sur le compte 1069, lequel ne pouvant être que débiteur ou nul. La correction des résultats permettra de remettre à zéro le solde du compte 1069.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget Annexe Bâtiment à usage commercial et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2020 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 91 333,28 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 248 286,91 €
- Résultat de clôture à affecter	Excédent : 339 620,19 €
- correction écritures ICNE	Excédent : 2 227,03 €
- Résultat de clôture rectifié à affecter (A1)	Excédent : 341 847,22 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit : 15 747,85 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Équilibre: 0,00 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit : 15 747,85 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0,00 €
- <i>Besoin réel de financement</i>	<i>15 747,85 €</i>

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement
dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 1068)

15 747,85 €

- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	2 227,03 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	17 974,88 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)	323 872,34 €
TOTAL (A1)	341 847,22 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 323 872,34 €	D001 : solde d'exécution 747,85 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 17 974,88 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2020 comme décrit ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **9 POUR, 0 CONTRE et 30 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 18 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_079
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_079-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_079-DE-1-1_0.xml	text/xml	999
Nom original :		
DG20_079.pdf	application/pdf	704899
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_079-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	704899

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h43min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h43min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h43min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h44min41s	Reçu par le MI le 2020-07-21